oeth
ASSOCIATION
OBJECTIF EMPLOI DES
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L’offre de service et les aides mobilisables

Webinaire
18 avril 2023

ASSOCIATION
OBJECTIF EMPLOI DES
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Déroulé

L’accord handicap et l’association OETH

L’Offre de service

Zoom sur les aides financières

L’Accord handicap

- L’accord agrée du secteur sanitaire et social associatif depuis 1991.

- Signé par les fédérations d’employeurs NEXEM, FEHAP et la Croix Rouge Française et les principales organisations syndicales, CFDT, CGT, FO Action sociale et FO Santé privée, SUD Santé sociaux.

- 17 170 établissements / 4 030 associations

L’Association OETH

- porte l’accord Oeth
- assure la collecte de la contribution
- propose des aides financières adaptées
- développe une offre de services spécifiques et innovantes

ASSOCIATION
OBJECTIF EMPLOI DES
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Déroulé

L’accord handicap et l’association OETH

L’Offre de service

Zoom sur les aides financières

L’offre de service d’OETH

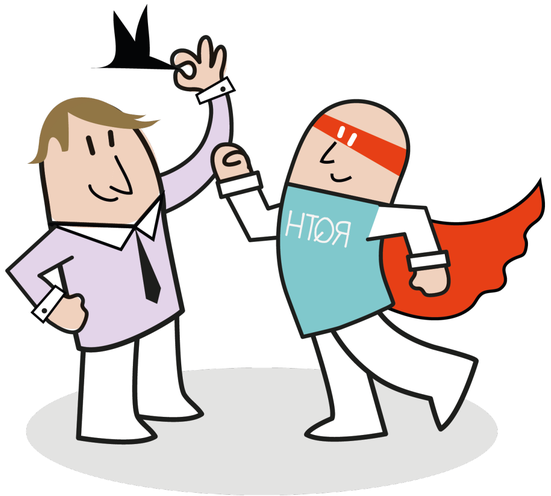

- Le conseil et l’accompagnement
- Les aides financières
- Les solutions pour le secteur

L’offre de service Oeth

Le conseil et l’accompagnement

- Informer
  + Site internet, fiches pratiques, webinaires, newsletter…

- Guider pour optimiser la DOETH
  + Des réponses d’experts en direct lors des campagnes déclaratives, une newsletter dédiée, des guides pratiques et un simulateur.

- Conseiller pour sécuriser les parcours individuels
  + Des réponses en direct du lundi au vendredi de 9h à 12h.

- Accompagner le déploiement des politiques handicap
  + Un interlocuteur dédié, une expertise sectorielle.

- Former et soutenir les missions du référent handicap
  + Une formation dédiée aux professionnels du secteur sanitaire et social associatif.

L’offre de service Oeth

Les aides financières

- Aides à la sécurisation des parcours individuels
- Aides au développement des politiques handicap

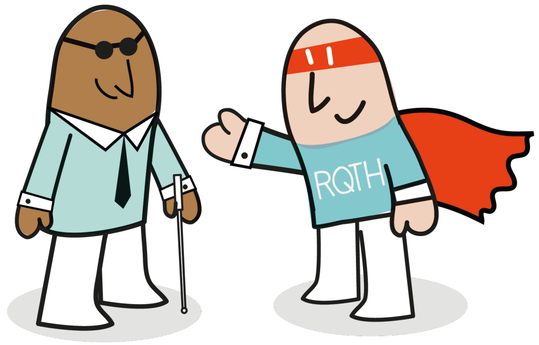

L’offre de service Oeth

Les solutions pour le secteur

- Préparer les recrutements
  La préformation Oasis handicap & OA Santé
  Les événements handiss’pensables

- Accompagner les projets innovants
  Les appels à projets OETH (exemples)
  + pour connaitre les dates des prochains appels inscrivez-vous à la newsletter : rdv sur oeth.org en bas de la page.

- Soutenir les solutions de demain
  Le programme 21xOETH
  Les expérimentations

Handiss’ pensables

13,14,15 Juin 2023

Un soutien financier pour les événements organisés par les établissements relevant de l’accord OETH

Un kit de communication

www.handisspensables.org

ASSOCIATION
OBJECTIF EMPLOI DES
TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Déroulé

L’accord handicap et l’association OETH

L’Offre de service

Zoom sur les aides financières

Contexte d’intervention d’OETH

Echange avec les employeurs uniquement

Salarié(e) bénéficiaire de la loi de 2005 ou en cours de démarche
(RQTH, invalidité etc.)

Salarié(e) dans les effectifs de l’établissement ou en cours de recrutement

Action(s) dans le cadre de la stricte compensation du handicap

Salarié(e) acteur/trice

Politique handicap

Parcours individuel

Des conseils et un accompagnement personnalisés

Analyse des besoins

Identification des solutions

Mobilisation des acteurs

Adaptation au contexte

Les aides financières d’OETH

Sécurisation des parcours individuels

- Prestations d’analyse et de maintien au poste
- Aides à l’aménagement de poste
- Aides à l’alternance et à l’accueil de stagiaires
- Prestations et aides à la transition professionnelle

Développement d’une politique handicap

- Sensibilisation des équipes
- Déploiement des politiques handicap

Prestations d'analyse et de maintien au poste

➔Montant repère 500 €

Analyse du besoin

➔Montant repère 3000 €

Étude ergonomique fonctionnelle et/ou organisationnelle

➔Montant repère 3000 €

Autre prestation : job coaching, …

Aides à l'aménagement de poste

➔Financement du **surcoût** lié au handicap

- Matériel pour déficience sensorielle
- Aménagement du véhicule utilisé par le salarié
- Aide aux trajets (12 000 € sur 12 mois)
- Aide humaine (10 000 € la première année sur 12 mois)
- Interprétariat
- Formation logiciel spécifique (100%)
- Permis de conduire B aménagé (1 300 €)

Aides à l'aménagement de poste

Aides individuelles

- ➔ Intervention sur le reste à charge après les aides de tiers (Sécurité sociale, mutuelle, PCH, …)
- ➔ Financement du surcoût lié au handicap
- ➔ Paiement au salarié

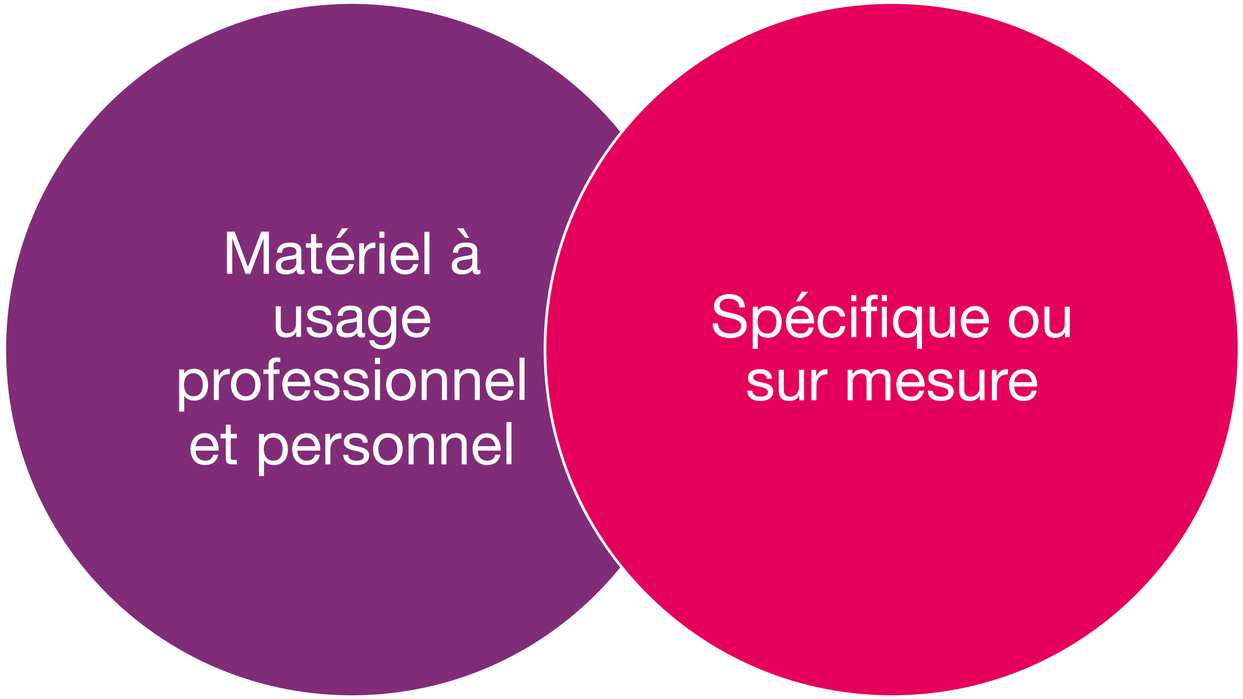

Exemples :
Prothèses auditives, semelles orthopédiques, …

Aides à l'aménagement de poste

Aides au tutorat

➔ Financement de l'accompagnement interne (formation du tuteur possible)

Accompagnement à la prise de poste

Accompagnement à la reprise de poste

nécessitant du tutorat

Aides à l’alternance et à l’accueil de stagiaires

Aides à l’alternance

➔Aide plafonnée à 5 000 € / an une fois les aides de tiers déduites

➔Modulation avec plafond à 10 000 € / an
(OASIS handicap, personnes issues d’ESAT, de l’emploi accompagné, ou DELD)

Pour toute signature d’un contrat d’alternance (apprentissage ou professionnalisation), quel que soit le métier envisagé

Aides à l’alternance et à l’accueil de stagiaires

Aides à l’accueil de stagiaires

➔Aide de 300 €/mois

➔A 500 €/mois
- pour l’accueil d’un stagiaire OASIS handicap ou OA Santé,
- pour les personnes issues d’ESAT,
- pour les demandeurs d’emploi longue durée

sur 6 mois maximum

Pour l’accueil d’un stagiaire ≥40h

Prestations et aides à la transition professionnelle

Prestations de recherche et/ou validation de projet professionnel

Dans quel cas ?	Lorsqu'un salarié est en situation d'inaptitude ou en anticipation d'une inaptitude sur le poste de travail
Quand ?	En poste ou pendant l'arrêt maladie
Qui ?	Suite à l'avis émis par le médecin du travail, l'employeur saisit OETH
Objectif ?	Valider un projet professionnel en adéquation avec les contraintes de santé

➔Plafond repère à 2 000 €

Prestations et aides à la transition professionnelle

Aides à la formation pour l'employabilité

➔Financement jusqu'à 15 000 € sur 12 mois

(dont 10 000 € max. dédié à la rémunération) + 1 000 €/mois supplémentaire de formation

➔Echange en amont du dossier (avis d'éligibilité à transmettre à l'OPCO)

Dans quel cas ?	Lorsqu'un salarié est en situation d'inaptitude ou en anticipation d'une inaptitude sur le poste de travail
Quand ?	En poste
Comment ?	Cofinancement avec l'OPCO Santé
Qui ?	Suite à l'avis émis par le médecin du travail, l'employeur saisit OETH
Objectif ?	Anticiper une rupture du parcours professionnel

Aides au développement d'une politique handicap

➔ Financement spécifique

Sensibilisation des équipes

Déploiement des politiques handicap

Questions réponses

Vos contacts

Vous guider pour optimiser votre DOETH

Geneviève KOUASSI
Doeth@oeth.org

Vous conseiller pour sécuriser les parcours individuels

- Anissa HAMMOUMRAOUI
  anissa.hammoumraoui@oeth.org
- Sandrine BOUDEAU
  Sandrine.boudeau@oeth.org
- Christelle PERICAT
  Christelle.pericat@oeth.org

Vous accompagner à déployer votre politique handicap

- Amandine MUGNIER
  Amandine.mugnier@oeth.org
- Maylis SALVAYRE
  Maylis.salvayre@oeth.org
- Pauline DE FAVERI
  Pauline.defaveri@oeth.org
- Erwann RABOT
  Erwann.rabot@oeth.org
  06 92 45 72 68

Vous former et vous soutenir dans vos missions de référent handicap

Céline D'ALBERTO
Responsable de la formation Référent Handicap
Animation de la communauté
formation@oeth.org

01.40.60.58.58
contact@oeth.org

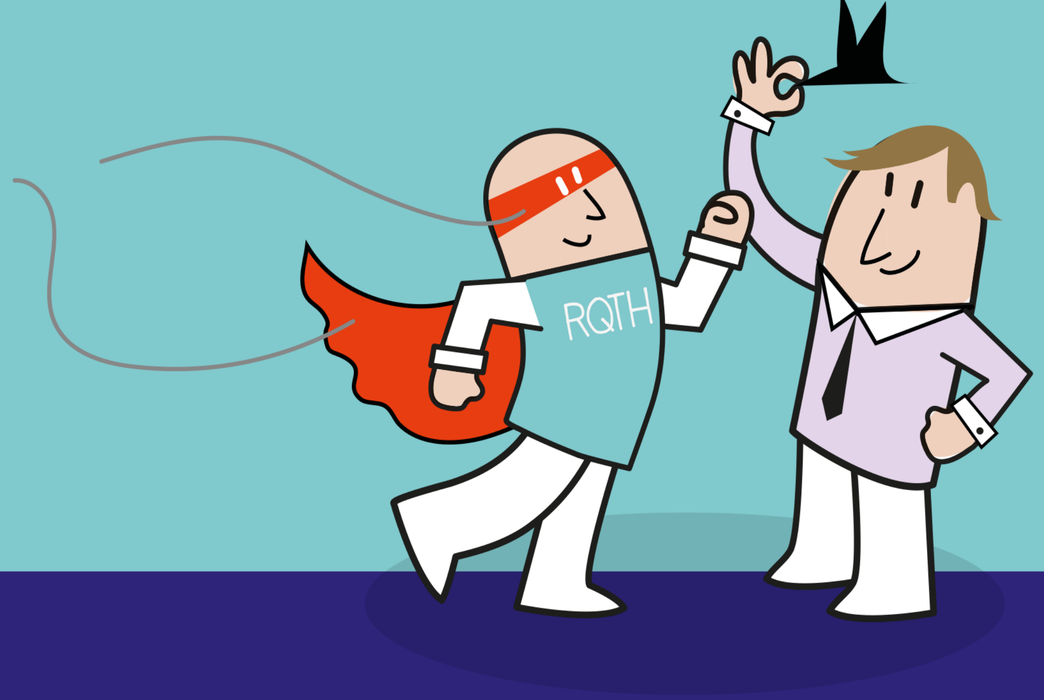

Merci de votre attention

Prochain webinaire

11 mai – 11h

INSCRIPTION RUBRIQUE AGENDA

La RQTH

- Identifier les freins et les leviers
- Regards croisés salariés / employeur

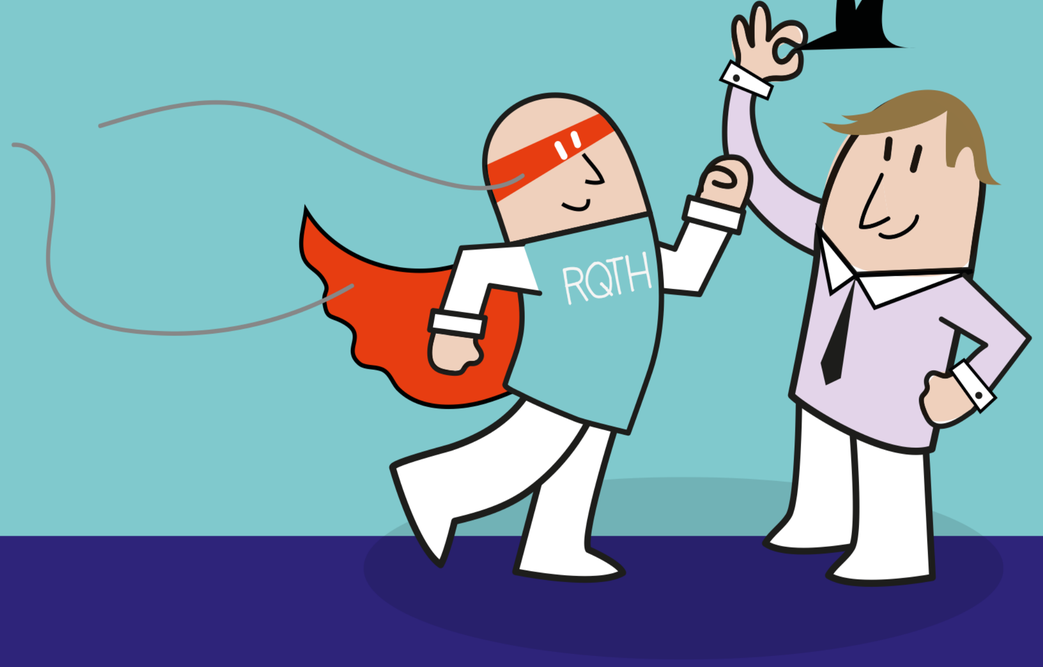

NE MANQUEZ AUCUNE INFORMATION
INSCRIVEZ VOUS A LA NEWSLETTER